CERFO

Centre d'enseignement et de recherche
en foresterie de Sainte-Foy inc.

Bien comprendre la compensation carbone : qu'en est-il pour le secteur agricole?

18 janvier 2023

Présentée par
Emmanuelle Boulfroy

Trois fiches synthèses disponibles

3e fiche sur les opportunités de réduction et d'absorption des émissions de GES pour les entreprises agricoles en cours de rédaction

Remerciements

Révision des fiches

- MAPAQ, MELCCFP
- Nathan de Beats, André Vézina, Marie-Christine Gauvreau (Fertior), Vincent Gauthray-Guyénet (CERFO)

Remerciements

Ce projet a été financé par l'entremise du Programme services-conseils, mis en œuvre en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, selon une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec

PLAN

Introduction

Partie 1 : Réduction des émissions et séquestration du carbone à l'échelle des entreprises agricoles

Partie 2 : Compensation carbone

Conclusion

PLAN

Introduction

Partie 1 : Réduction des émissions et séquestration du carbone à l'échelle des entreprises agricoles

Partie 2 : Compensation carbone

Conclusion

Les changements climatiques sont une réalité

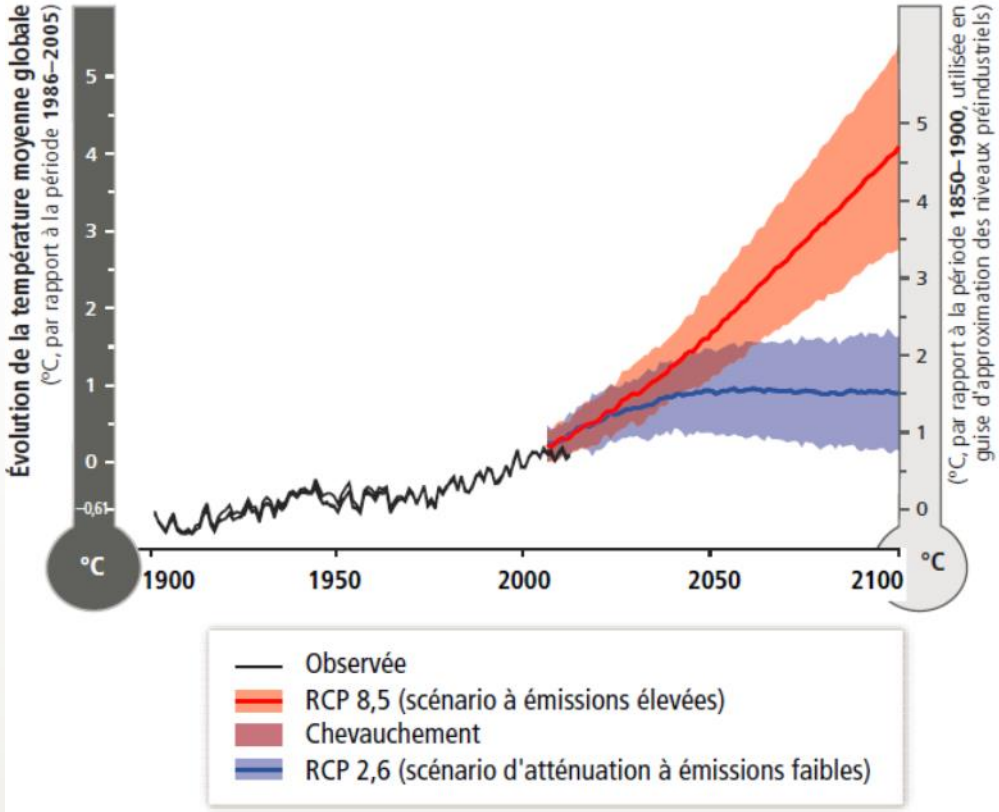

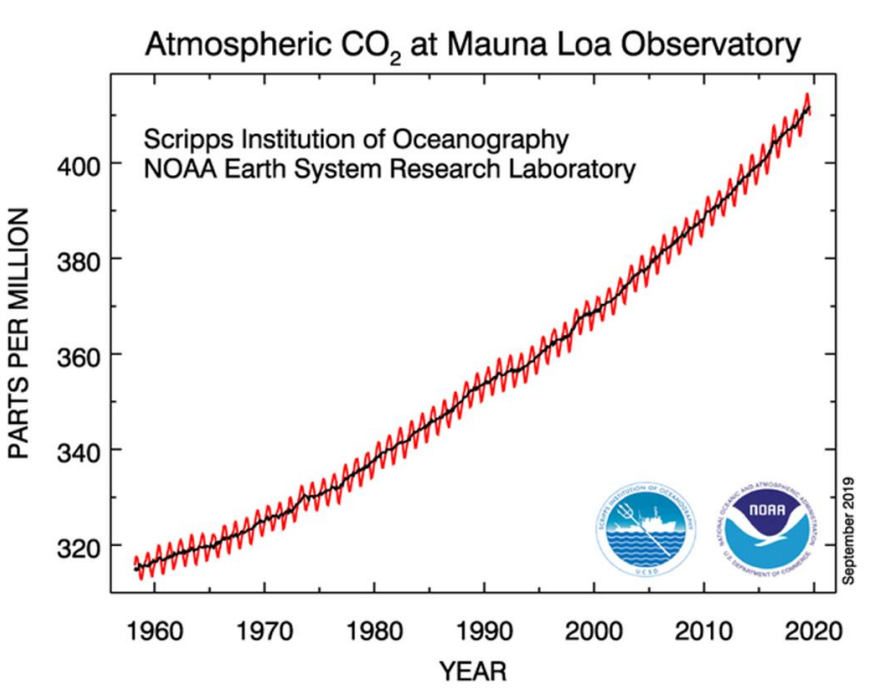

Cibles gouvernementales de réduction des émissions de GES

Conférence de Paris sur le climat (COP 21) :
Limiter la hausse de la température à 1,5°C au-dessus du niveau préindustriel

Cibles gouvernementales de réduction des émissions de GES

Réduction de 37,5 % d'ici 2030 par rapport à 1990

Réduction de 40 à 45 % d'ici 2030 par rapport à 2005

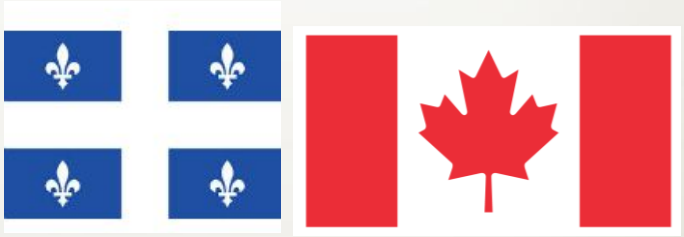

Carboneutralité d'ici 2050

Participation du secteur agricole aux émissions de GES

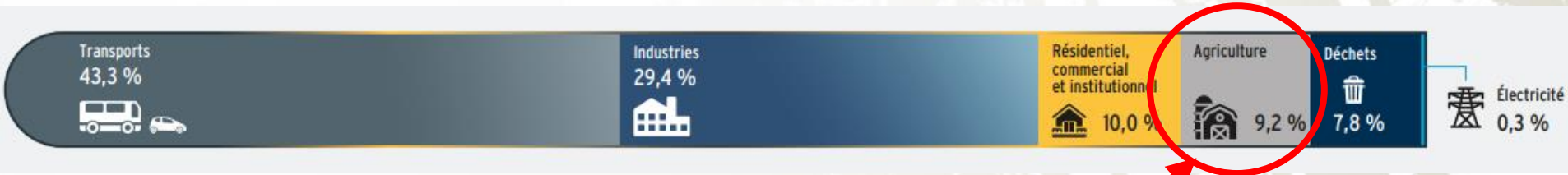

Inventaire québécois - 2019

9,2 %

Le secteur agricole doit contribuer à la lutte contre les CC pour l'atteinte de la carboneutralité en 2050.

PLAN

Introduction

Partie 1 : Réduction des émissions et séquestration du carbone à l'échelle des entreprises agricoles

Partie 2 : Compensation carbone

Conclusion

PARTIE 2

1- Projets de compensation carbone et crédits carbone

2- Marchés du carbone

3- Démarche compensatoire

4- Exemples de règlements, programmes, projets agrégés accessibles aux entreprises agricoles

Projet de compensation carbone

Activités permettant des **réductions nettes d'émissions de GES ou une augmentation nette d'absorption de GES** lorsqu'elles sont comparées aux pratiques courantes

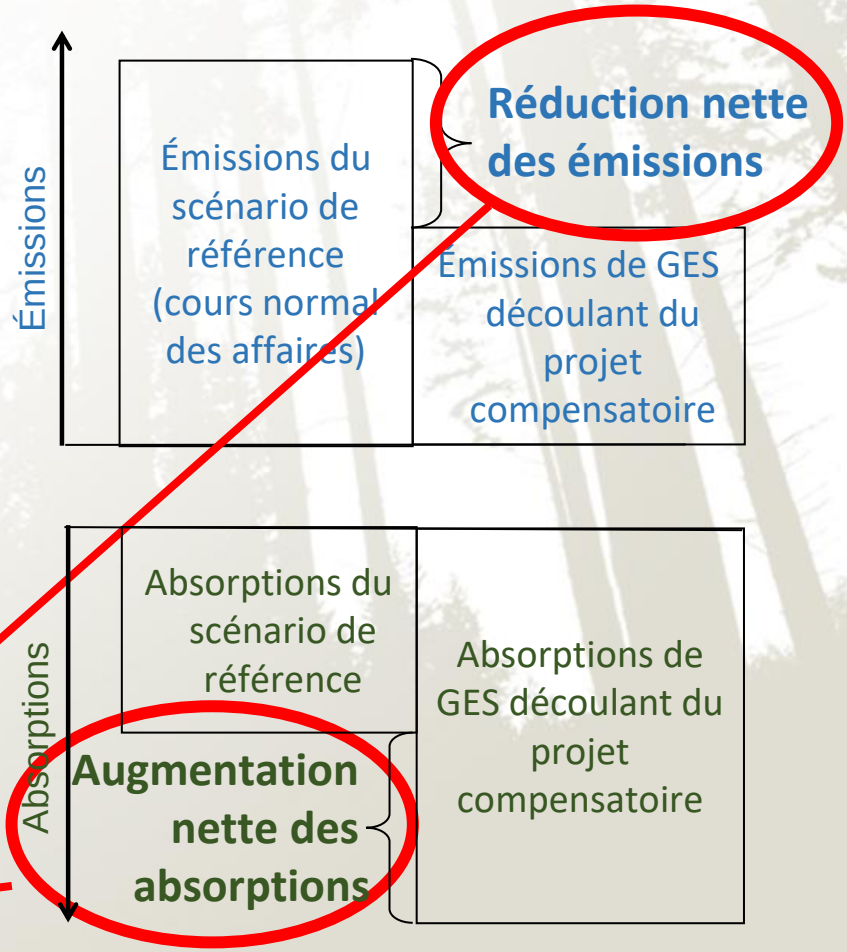

CRÉDITS CARBONE

Crédit carbone

<u>Réduction ou évitement d'émissions</u> d'une tonne d'éq.CO_2 qui contrebalance une tonne émise ailleurs dans l'atmosphère

Industrie A

=

Industrie B

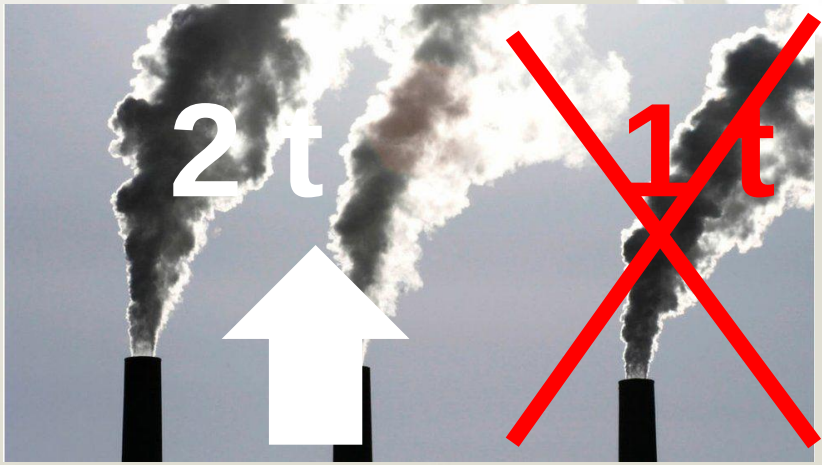

Crédit carbone

<u>Séquestration dans des structures biologiques ou géologiques</u> d'une tonne d'éq.CO_2 qui contrebalance une tonne émise ailleurs dans l'atmosphère

Industrie A

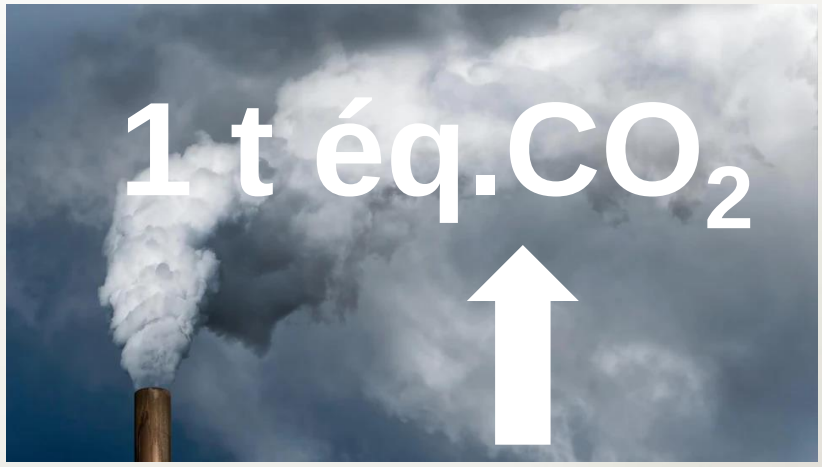

=

Industrie B

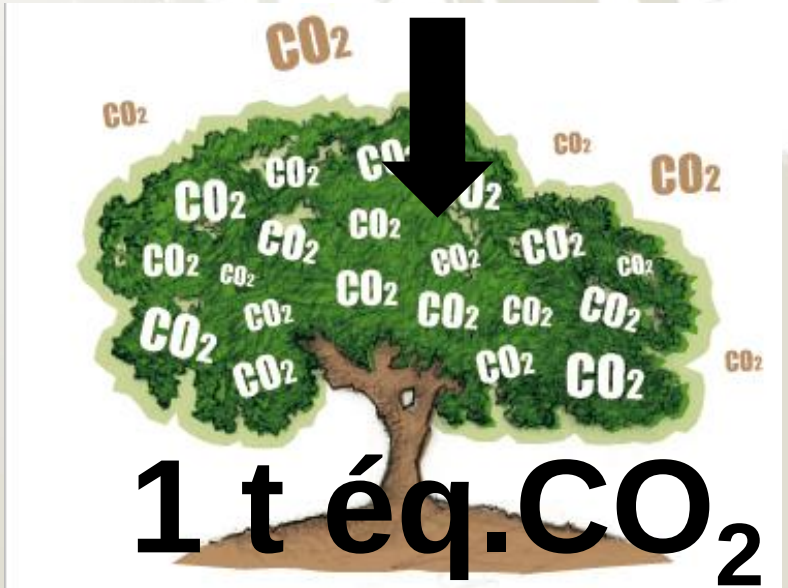

Crédit carbone

- Même définition pour les **marchés réglementé et volontaire**
- En résumé

Les crédits carbone sont l'instrument disponible auprès des acteurs du secteur agricole pour participer aux marchés du carbone

PARTIE 2

1- Projets de compensation carbone et crédits carbone

2- Marchés du carbone

3- Démarche compensatoire

4- Exemples de règlements, programmes, projets agrégés accessibles aux entreprises agricoles

2 grandes approches de tarification du carbone

- **Les systèmes de tarification à prix fixe :** redevance carbone fixée par l'organisation
- Exemple : **taxe carbone**

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Prix minimal de la pollution par le carbone ($ CA/tonne d'équivalent CO_2)	65 $	80 $	95 $	110 $	125 $	140 $	155 $	170 $

+ 15 $

2 grandes approches de tarification du carbone

- **Les marchés :** ils suivent l'offre et la demande

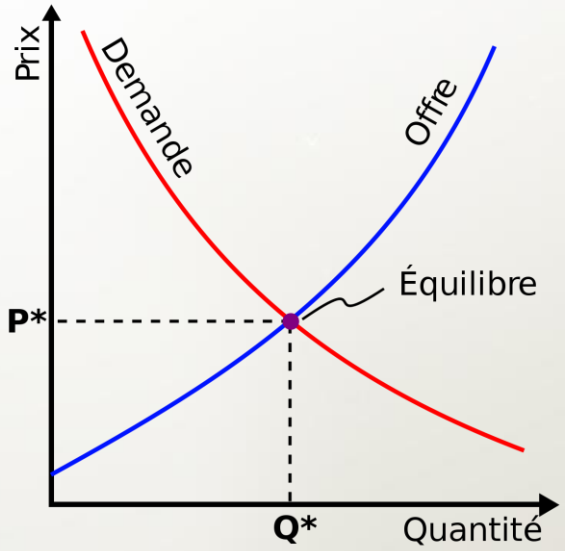

La redevance carbone évolue en fonction des conditions du marché

2 grandes approches de tarification du carbone

- **Les marchés :** une solution marchande au défi de la lutte contre les CC

Les gains financiers $$$

=

Incitatifs et leviers aux investissements pour mettre en place des mesures de réduction et d'absorption de GES

Marché volontaire

- **Secteurs d'activités diversifiés,** dont le secteur agricole

- **Nombreux acteurs :** entreprises privées, OBNL, associations, collectivités, particuliers…

Marché volontaire

- **Motivations des acheteurs et vendeurs**
  - Aucune obligation réglementaire
  - Se préparer à une future réglementation
  - Répondre à des principes environnementaux
  - Tirer des revenus des efforts de réduction de GES…

Marché volontaire

- **Vente de crédits carbone en 2021**
  - ≥ 1,25 milliard $ CAN = 298 Mt éq.CO_2 (*Émissions du Québec en 2019 : 84,3 Mt éq.CO_2*)
  - 75 % des crédits vendus dans le monde

- **Prix moyen en 2021 :** 4,22 $ CAN/t éq.CO_2 **tendance à la hausse**
- **Grande variation de prix**

Marché volontaire

- **Nombreuses méthodologies** de quantification
- **Nombreux programmes** de délivrance
- **Nombreux standards** de certification

→ **Rigueur variable**

Marché volontaire

- **Coût de réalisation selon des <u>standards robustes</u>** (avec vérification par une organisation tierce) **souvent importants**

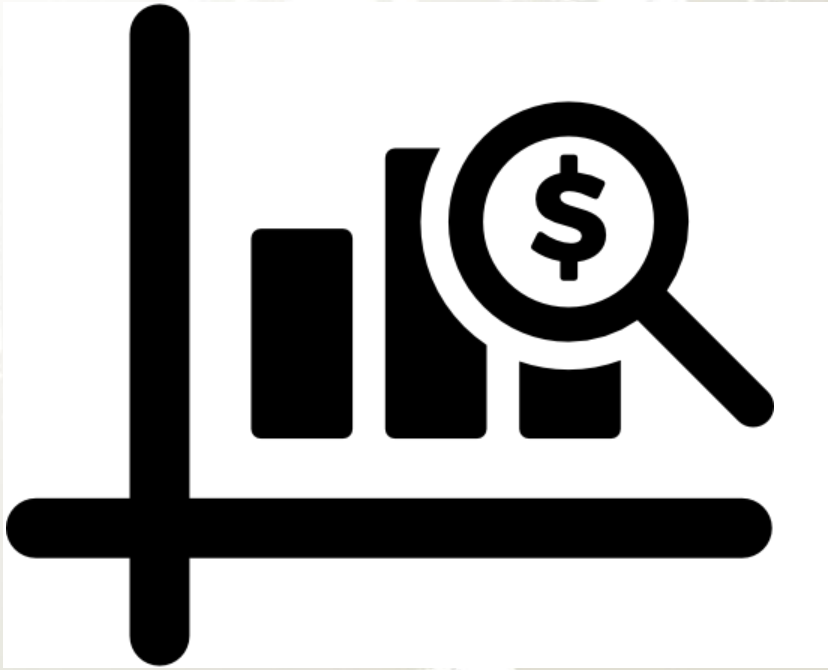

- **Faisabilité financière du projet = principal facteur limitant**

Marché réglementé

- 2013 : Création du Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission (SPEDE)

- Collaboration avec la Californie

WCI, Inc.
Western Climate Initiative, Inc.

Marché réglementé

- Induit un comportement visant l'atteinte des cibles gouvernementales de réduction des émissions de GES

Marché réglementé

- **Adhérents assujettis**

80 %

Distributeurs de carburants et de combustibles fossiles
(≥ 200 l/an)

Grands émetteurs de GES
(≥ 25 000 t éq.CO_2/an)

Marché réglementé

- **Adhérents assujettis**

Tous les consommateurs de carburants et de combustibles fossiles payent la redevance dont doivent s'acquitter les distributeurs

Y compris les entreprises agricoles

Marché réglementé

- **Adhérents volontaires**
  - Secteur bioalimentaire

  - Promoteurs de projets de compensation carbone

Marché réglementé

- Fonctionnement

OBLIGATION LÉGALE

= 1 droit d'émission

Adhérent assujetti

Marché réglementé

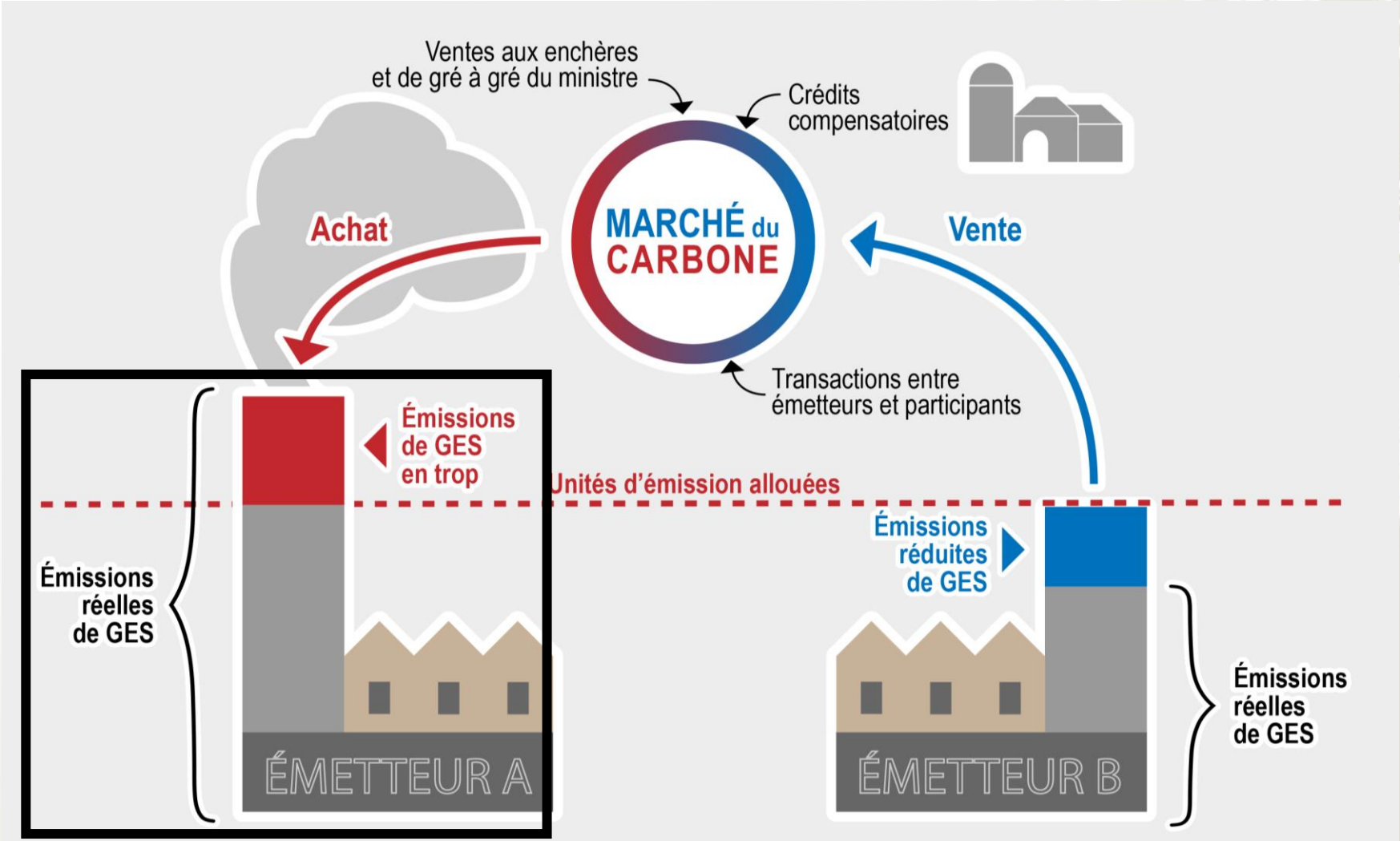

Marché réglementé

Tonnes de éq.CO_2 déclarées par l'industrie A et vérifiées pendant la période de conformité

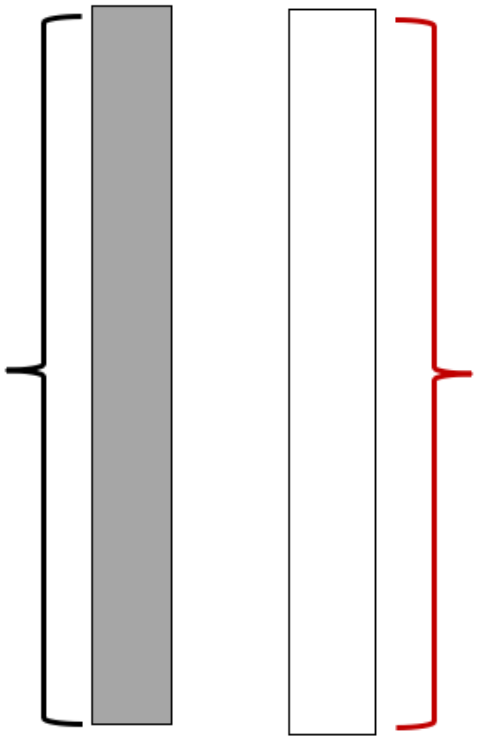

Nombre de droits d'émission que l'industrie A doit remettre au gouvernement à la fin de la période de conformité

Période de conformité de 3 ans

Marché réglementé

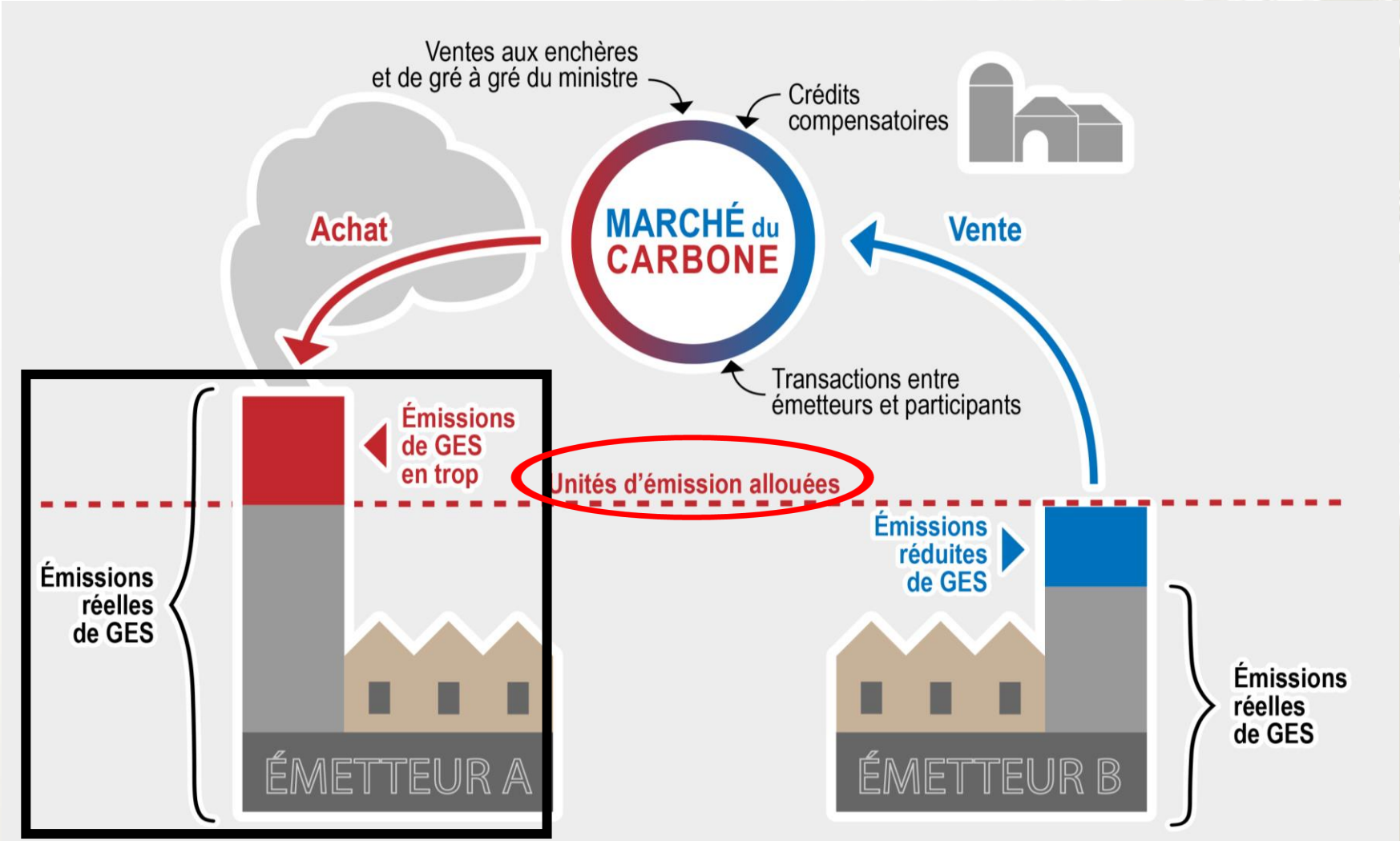

Marché réglementé

Tonnes de éq.CO_2 déclarées par l'industrie A et vérifiées pendant la période de conformité

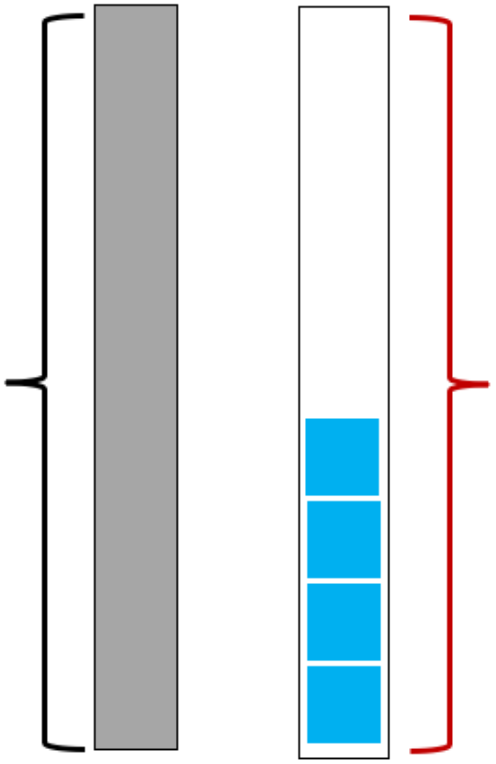

Nombre de droits d'émission que l'industrie A doit remettre au gouvernement à la fin de la période de conformité

Allocation de base d'unités gratuites du gouvernement

Unités gratuites qui diminuent avec le temps

Marché réglementé

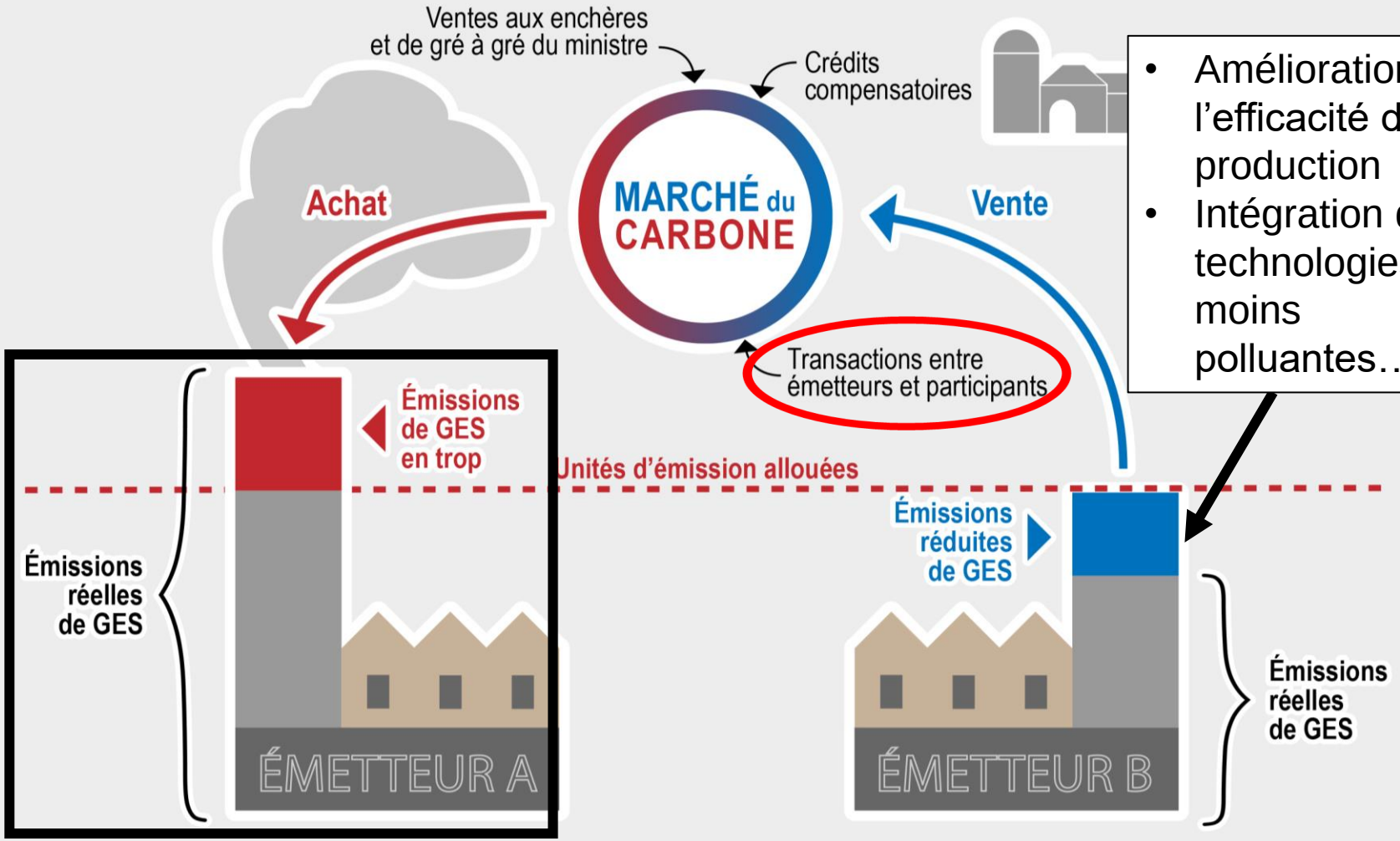

- Amélioration de l'efficacité de production
- Intégration de technologies moins polluantes…

Marché réglementé

Tonnes de éq.CO_2 déclarées par l'industrie A et vérifiées pendant la période de conformité

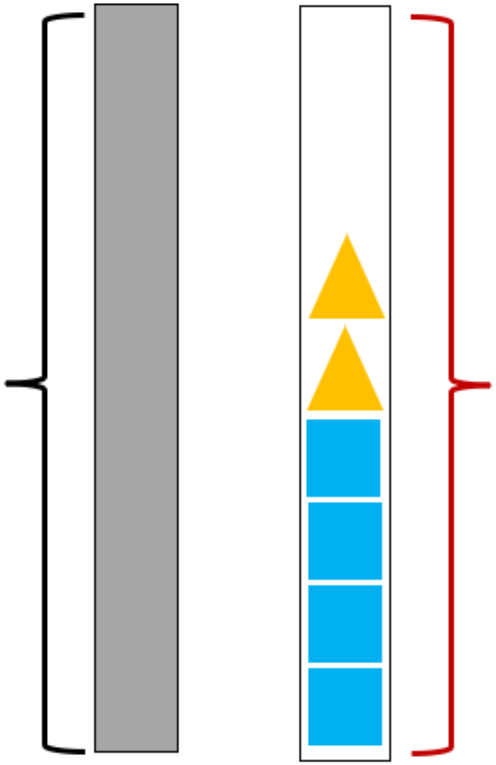

Nombre de droits d'émission que l'industrie A doit remettre au gouvernement à la fin de la période de conformité

Allocation de base d'unités gratuites du gouvernement

Unité achetée à un organisme participant ou à un autre émetteur

Marché réglementé

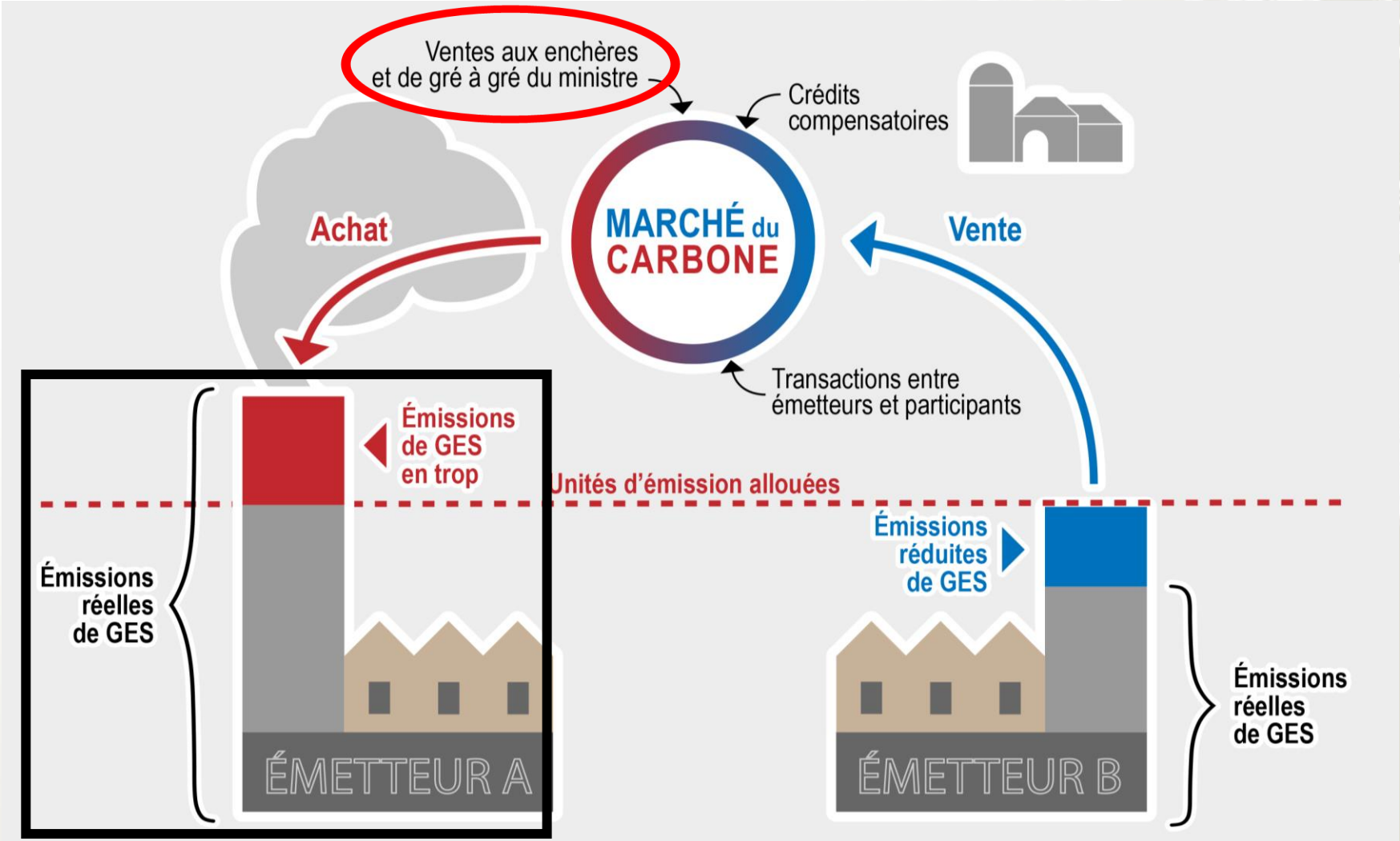

Marché réglementé

Tonnes de éq.CO_2 déclarées par l'industrie A et vérifiées pendant la période de conformité

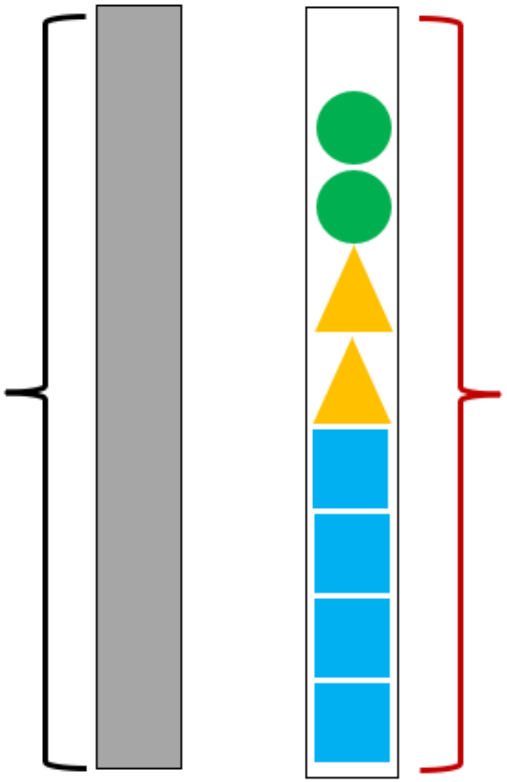

Nombre de droits d'émission que l'industrie A doit remettre au gouvernement à la fin de la période de conformité

Allocation de base d'unités gratuites du gouvernement

Unité achetée à un organisme participant ou à un autre émetteur

Unité achetée aux enchères ou de gré à gré

Ventes aux enchères 4 fois par année, avec la Californie

Marché réglementé

Participation du secteur agricole au SPEDE

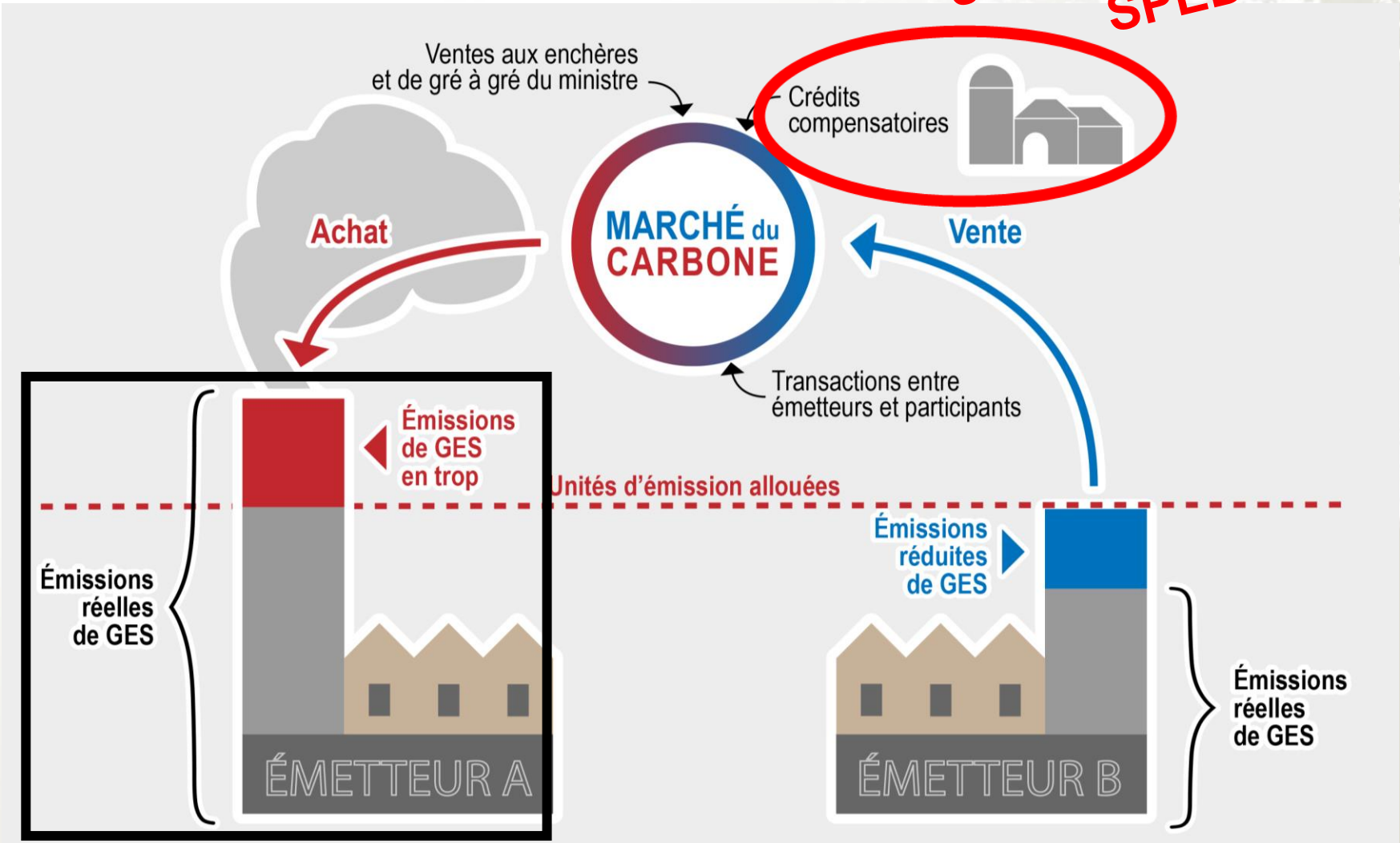

Marché réglementé

Tonnes de éq.CO_2 déclarées par l'industrie A et vérifiées pendant la période de conformité

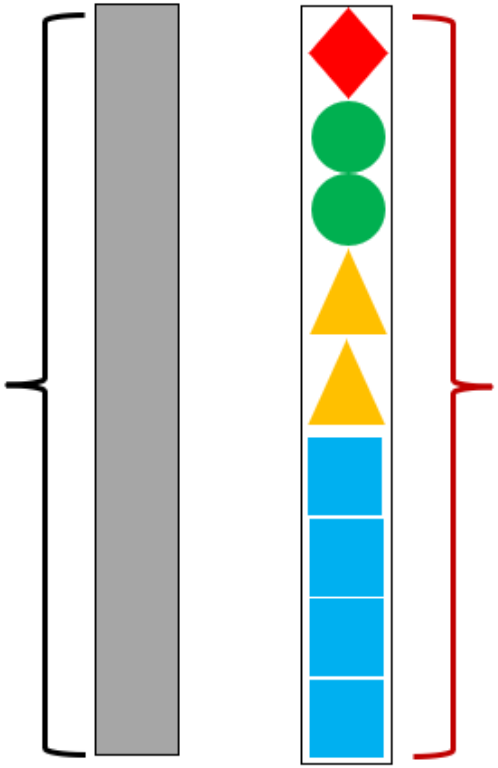

Nombre de droits d'émission que l'industrie A doit remettre au gouvernement à la fin de la période de conformité

Maximum 8 % des droits d'émission

- Allocation de base d'unités gratuites du gouvernement
- Unité achetée à un organisme participant ou à un autre émetteu
- Unité achetée aux enchères ou de gré à gré
- Crédits compensatoires émis par des organisations enregistrées à titre de participants au WCI

Marché réglementé

- **Crédits compensatoires**
  - Favorise des réductions d'émissions dans d'autres secteurs d'activités que ceux ciblés par le SPEDE…

Marché réglementé

- **Crédits compensatoires**
  - Doivent provenir de **méthodologies reconnues par le WCI**

➡ **Rigueur élevée**

  - **Aucune compatibilité** entre les crédits carbone du marché volontaire et ceux du marché réglementé

Marché réglementé

- **Crédits compensatoires**
  - **Prix de vente moyen** en 2022 : 21 $ CAN/t éq.CO_2

PARTIE 2

1- Projets de compensation carbone et crédits carbone

2- Marchés du carbone

3- Démarche compensatoire

4- Exemples de règlements, programmes, projets agrégés accessibles aux entreprises agricoles

Objectifs

- Réaliser un projet de compensation carbone **admissible à la délivrance de crédits carbone** sur l'un des marchés

- **Tirer des revenus** de la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES ou de séquestration du C

Conditions

- Projet de compensation carbone **rigoureux**
- Crédits carbone **fiables :** ils assurent réellement et complètement leur fonction de compensation

Un crédit carbone doit être…

- **Réel et mesurable**
  - S'assurer que la **méthodologie** de quantification est **fiable**, **scientifiquement reconnue**, et **conservatrice**
  - Consulter les **rapports de vérification**

Un crédit carbone doit être…

- **Additionnel**
  - Ne fait pas partie des **pratiques courantes**
  - Ne répond pas à des **exigences légales**
  - Ne répond pas à des **incitatifs financiers existants**

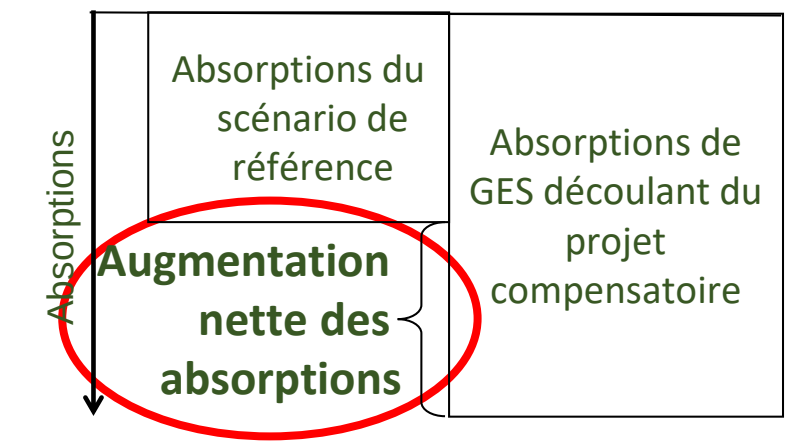

Un crédit carbone doit être…

- **Unique**
  - **Registre unique et accessible au grand public**
  - **Numéro unique**
  - Comptabilisé **une seule fois :** une fois vendu, le crédit est éteint

Nom de l'organisation ou de l'individu	# de Registre	Quantité compensée tCO2eq.	Nombre d'arbres correspondant	Description de l'activité, du produit ou du service compensé	Année des émissions
Stéphanie Collard	9027	2.50	18	Usage de la voiture familiale sur un an	2022

Un crédit carbone doit être…

- **Permanent**
  - Quantités de C séquestrées **immobilisées à long terme** (100 ans)
  - **Servitude de conservation ou autre contrat**
  - **Fonds de réserve ou fonds d'assurance**

Un crédit carbone doit être…

- **Vérifiable**
  - Méthodologie de quantification **validée par un organisme tiers indépendant**
  - **Vérifications par un organisme tiers indépendant**
  - Vérificateurs et valideurs certifiés **ISO 14064-3**

Un crédit carbone doit être…

- **Transparent**
  - Documentation **disponible et accessible**

Une démarche compensatoire est un processus…

- Long
- Coûteux
- Demandant de l’expertise

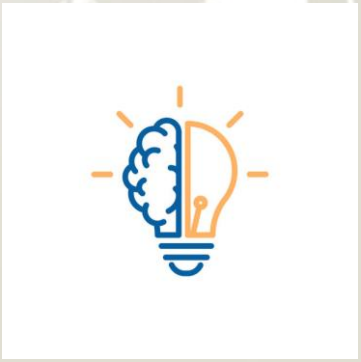

Projet agrégé ou programme

- **Projet agrégé :** regroupement de plusieurs projets de compensation individuels, géographiquement ou temporellement, et encadrés par un agrégateur de projets
- **Programme :** projets de compensation standardisés selon une même pratique ou technique (impacts documentés). Critères d'admissibilité simplifiés

Projet agrégé ou programme

- **Encadrement et support :** implication moindre de l'entreprise agricole

- **Coûts réduits**

Grandes étapes d'une démarche compensatoire

L'entreprise agricole et son conseiller agricole

L'entreprise agricole, son conseiller agricole et le programme ou l'agrégateur de projet

Le programme ou l'agrégateur de projet

Le programme ou l'agrégateur de projets et le vérificateur

L'organisme gérant le registre de CrC

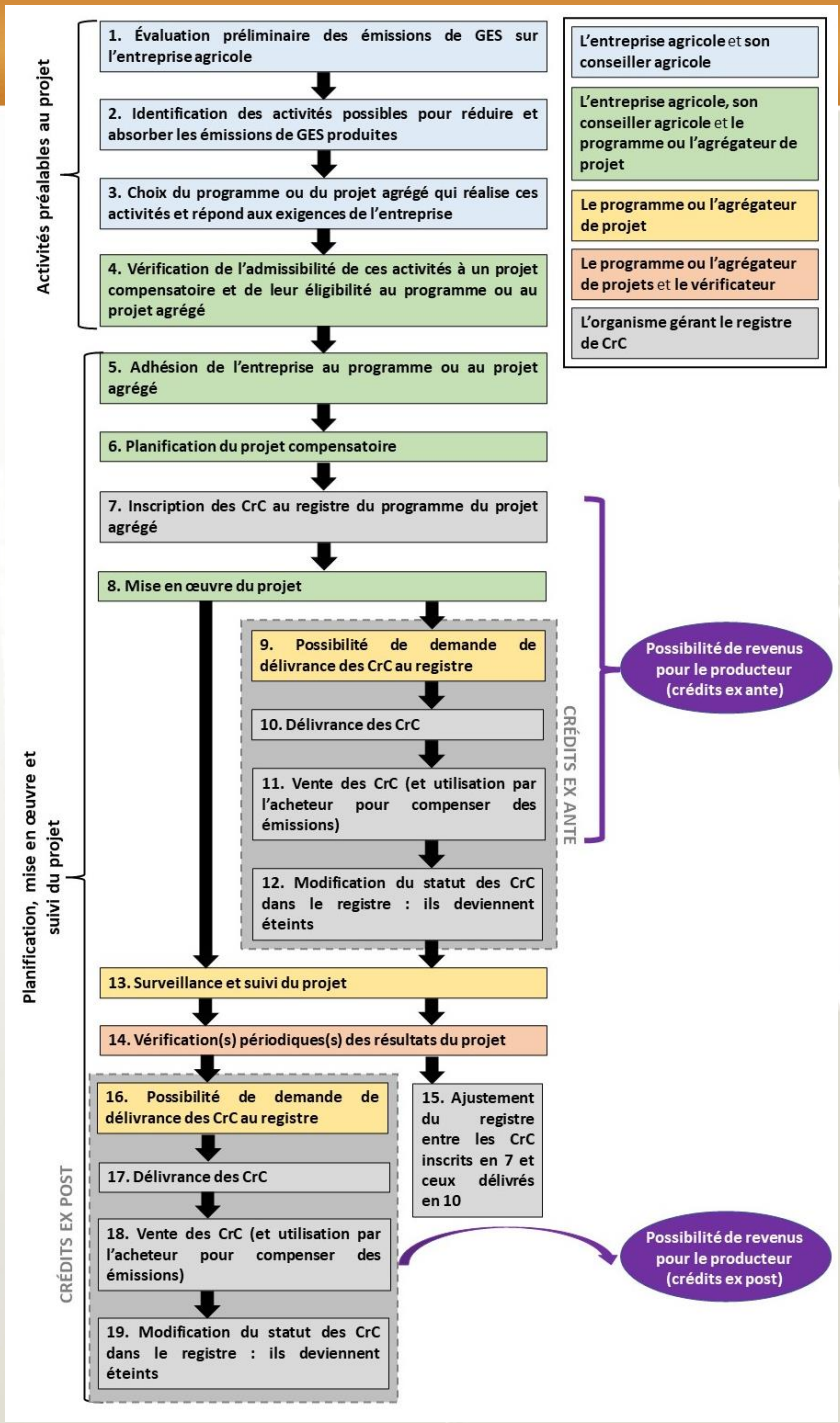

Grandes étapes

- Quels sont les **engagements de l'entreprise**?
- Quels sont les **revenus anticipés** et quand seront-ils perçus?
- Quelles sont la **fiabilité et la réputation** du programme ou du projet agrégé?

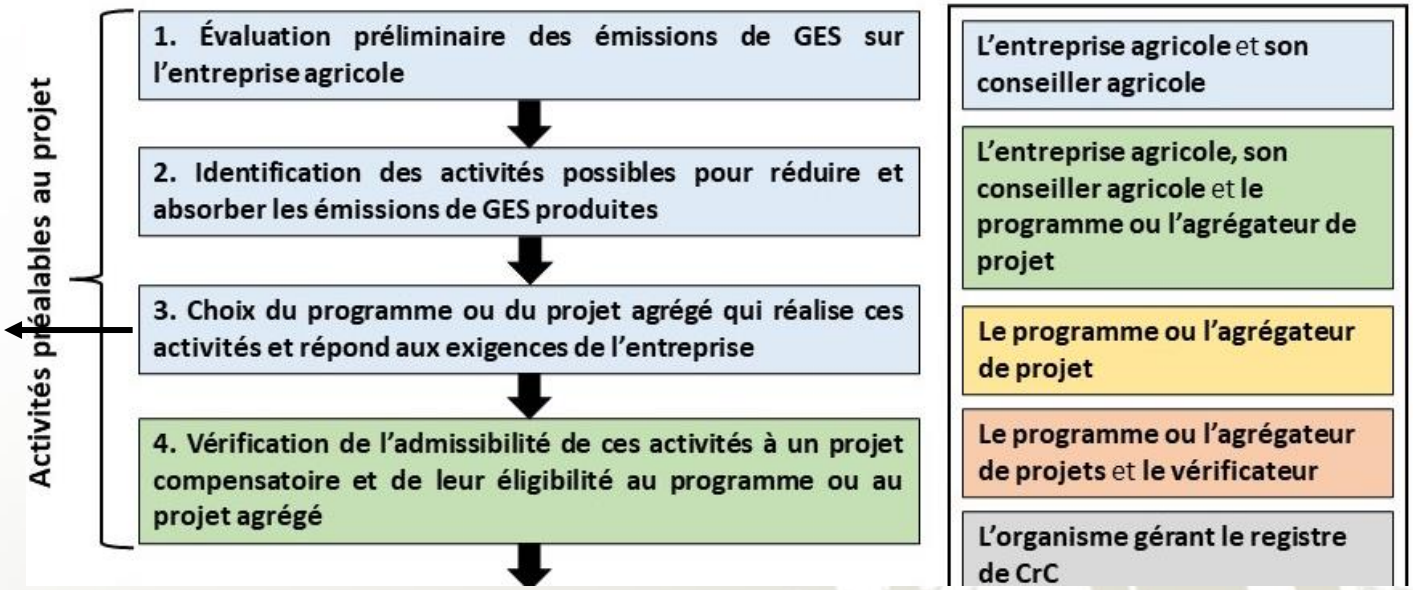

Grandes étapes

ÉTAPE CRUCIALE

- **Additionnalité** du projet de compensation par rapport aux pratiques courantes
- **Faisabilité technique**
- **Faisabilité financière**

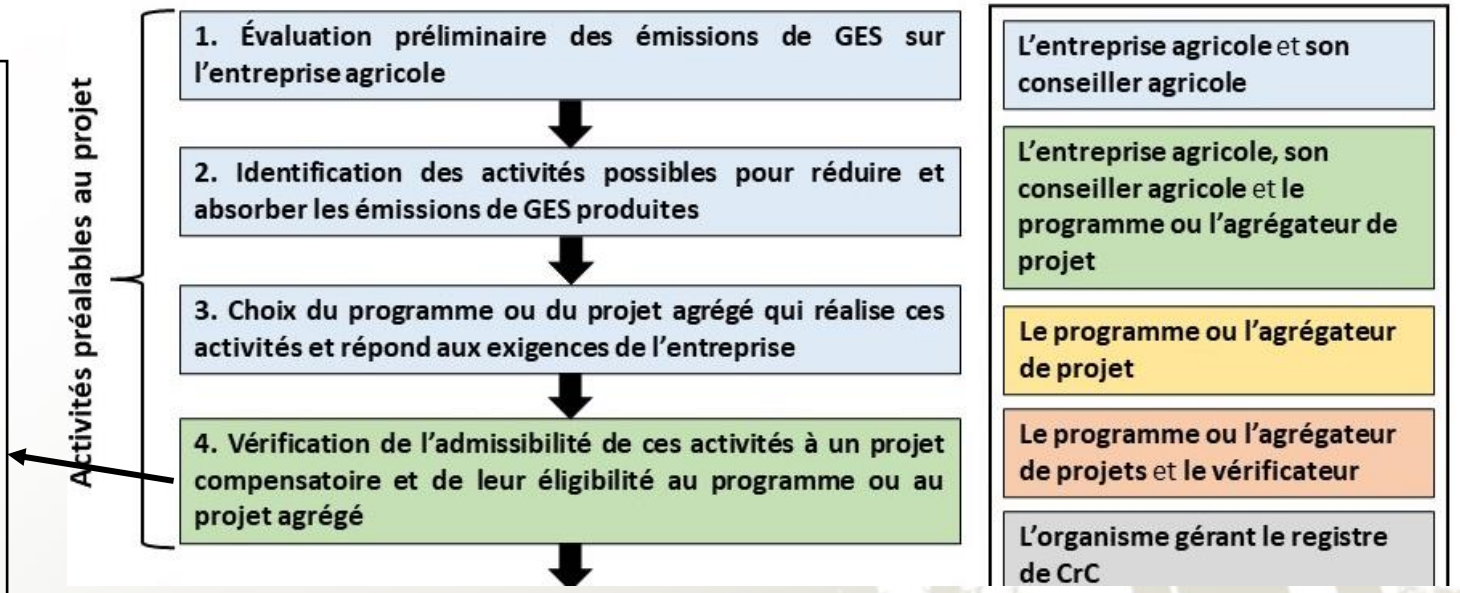

Grandes étapes

- Repose sur une **méthodologie de quantification** des réductions et des absorptions de GES
- **Méthodologie déjà existante** si un projet agrégé ou un programme
- Comparaison des **scénarios de projet et de référence**
- Aboutit à une **estimation des tonnes d'éq. CO_2 réduites ou séquestrées**

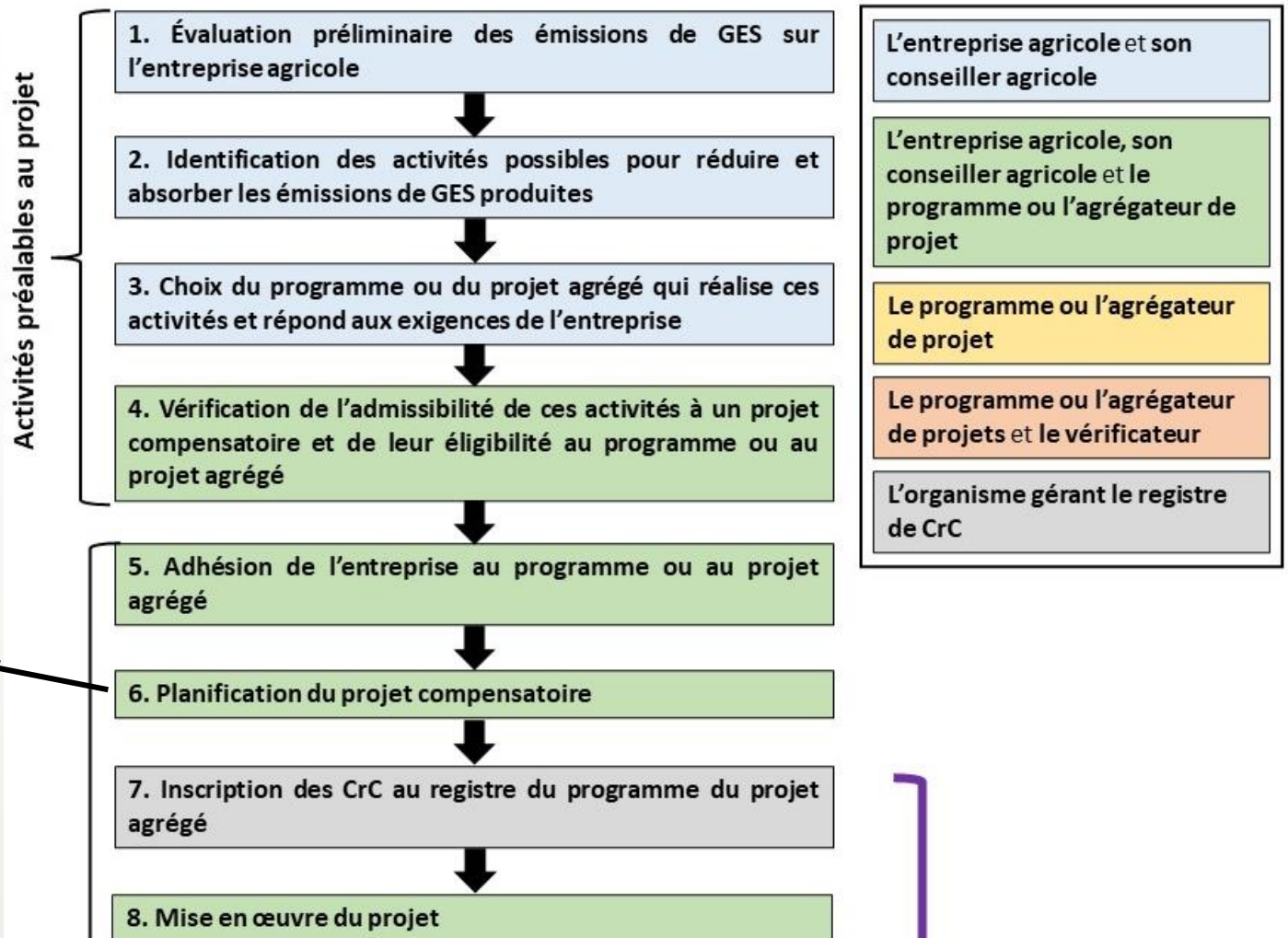

Grandes étapes

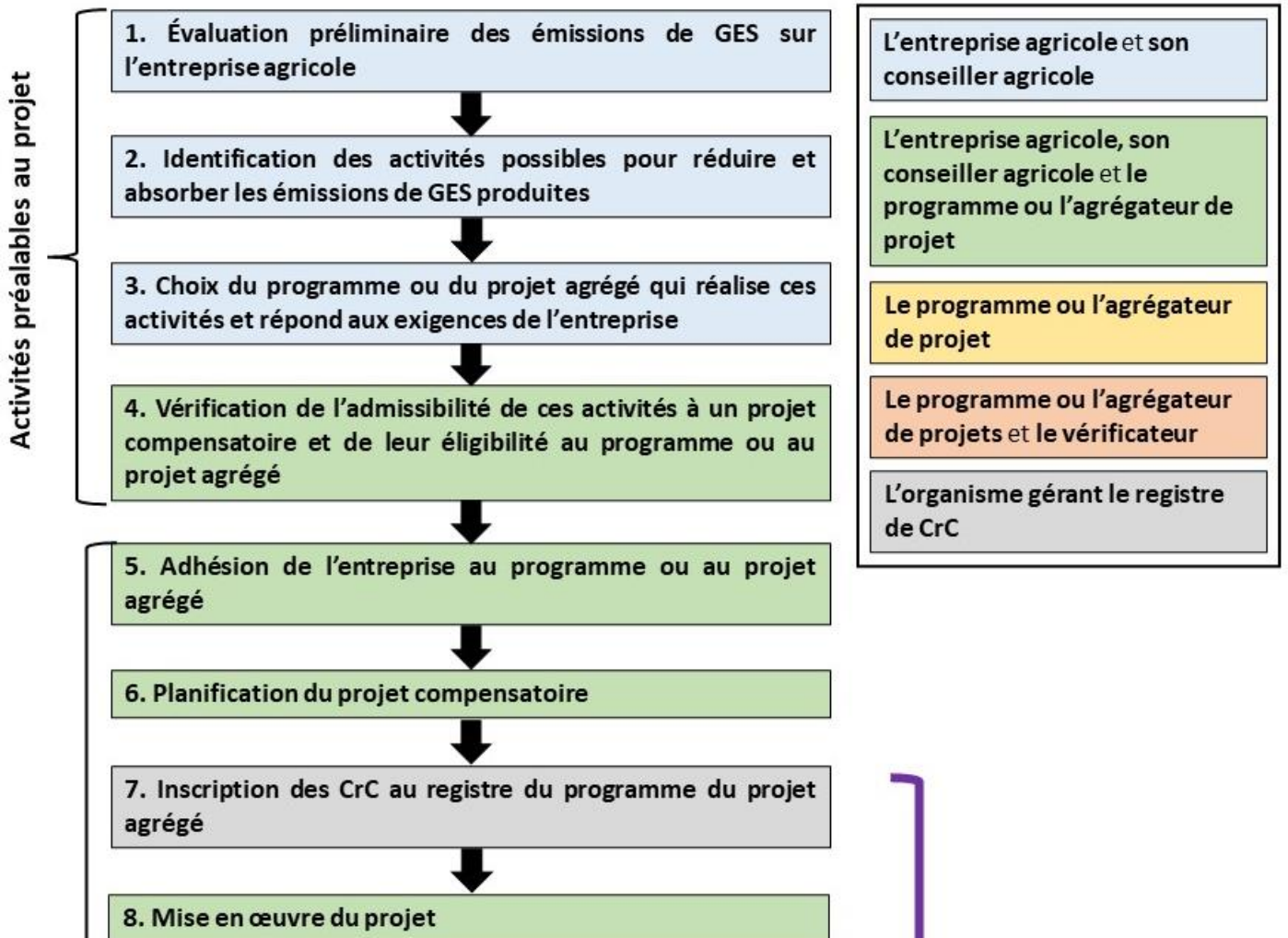

Grandes étapes

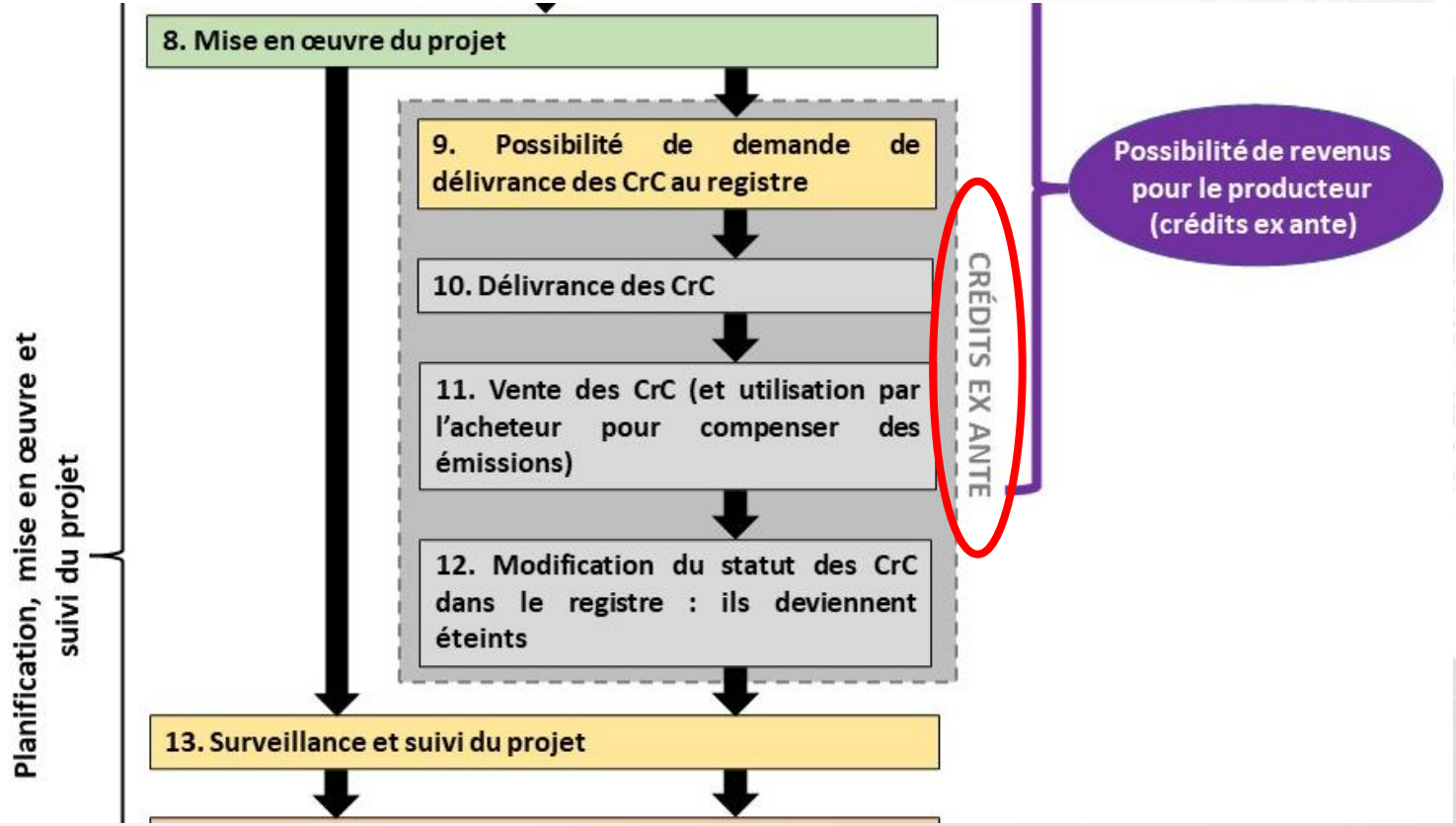

Grandes étapes

- Mesures terrain des **quantités réelles** d'éq. CO_2 réduites ou séquestrées
- Vérification possible par une **tierce organisation indépendante et accréditée**
- Projet plus **rigoureux** et crédits de **qualité plus élevée**

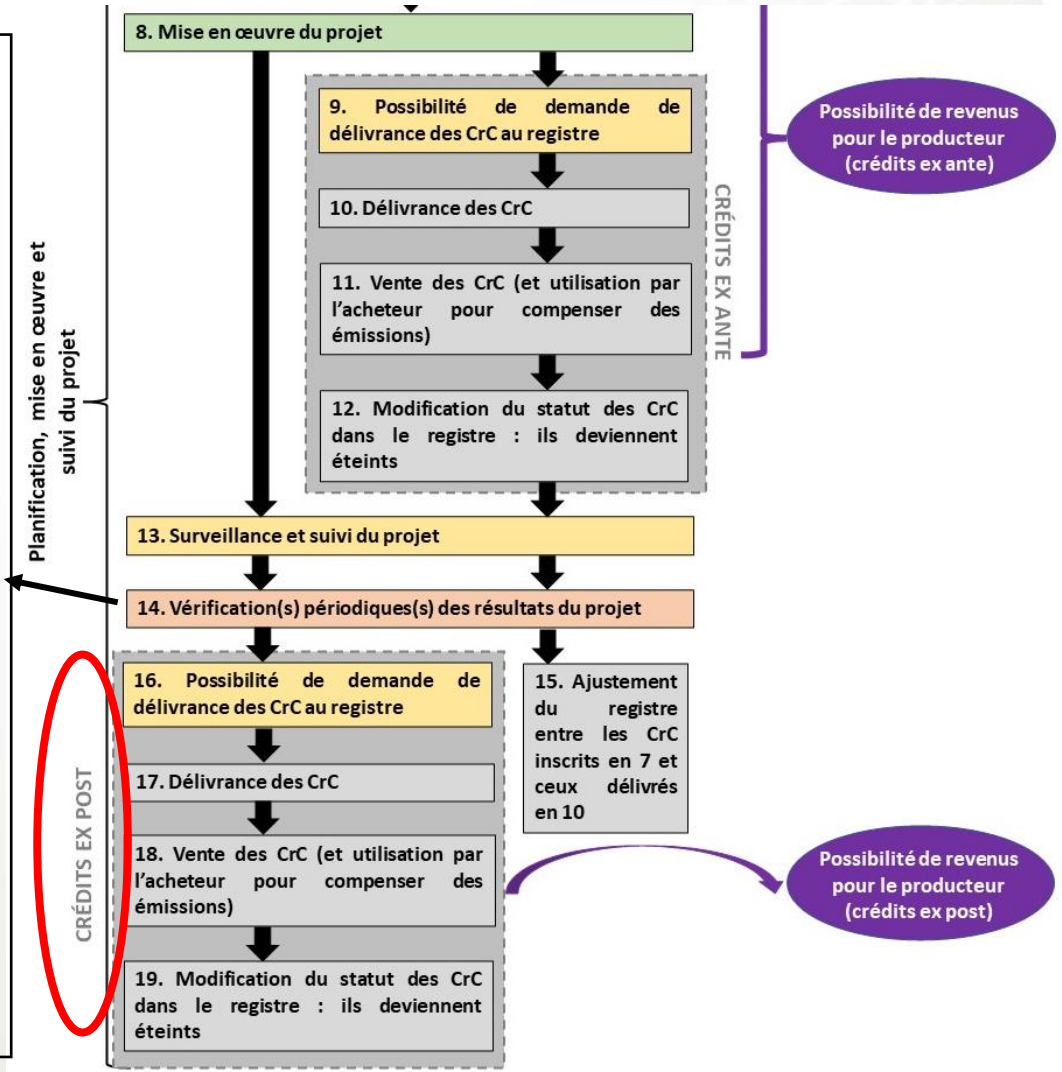

Crédits ex post ou ex ante

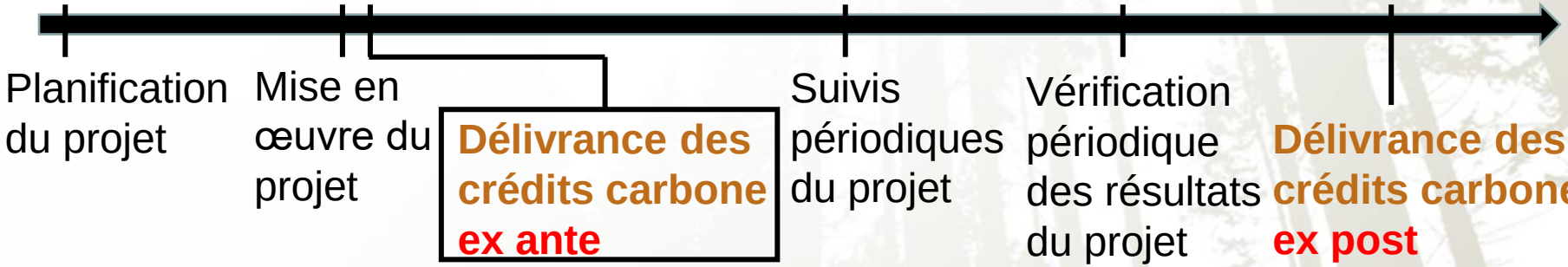

- **Crédit ex ante :** Demande de délivrance des crédits carbone sur la base d'une projection de la séquestration du carbone, avant qu'elle ne soit réalisée

Crédits ex post ou ex ante

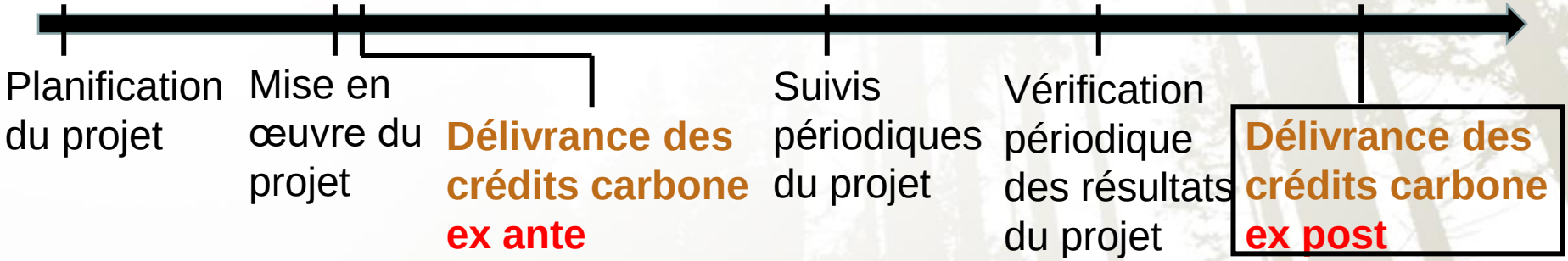

- **Crédit ex ante :** Demande de délivrance des crédits carbone sur la base d'une projection de la séquestration du carbone, avant qu'elle ne soit réalisée
- **Crédit ex post :** Demande de délivrance sur la base d'une séquestration réelle et vérifiée

Crédits ex post ou ex ante

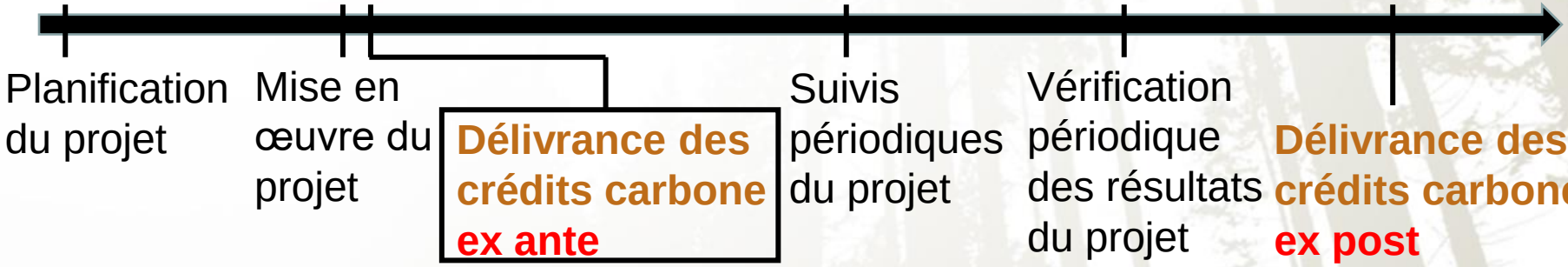

- **Crédits ex ante**
  - Pour l'entreprise agricole qui produit des crédits carbone : Elle bénéficie de revenus rapidement. Des risques demeurent (p. ex. invalidation des crédits après la vérification).

Crédits ex post ou ex ante

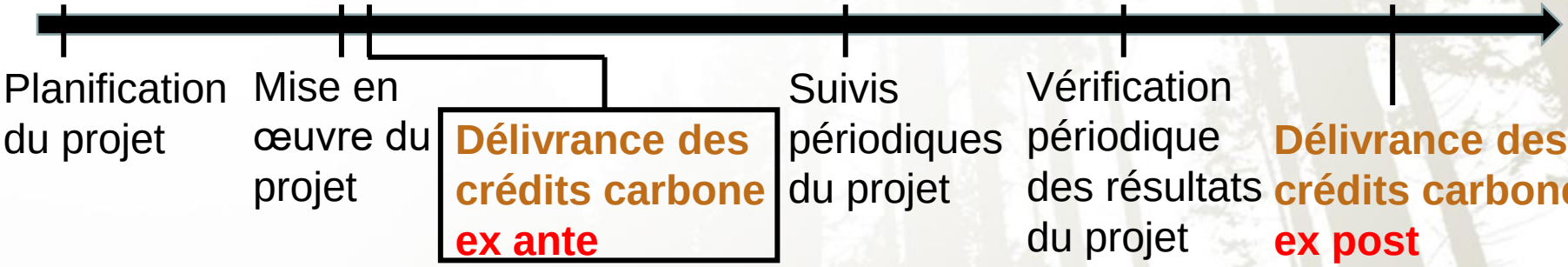

- **Crédits ex ante**
  - Pour l'acheteur de crédits : risques plus élevés que la séquestration ne soit pas réelle. Des mesures peuvent réduire ces risques (contrat régissant l'utilisation du site, fonds de réserve de crédits non vendus…).

Crédits ex post ou ex ante

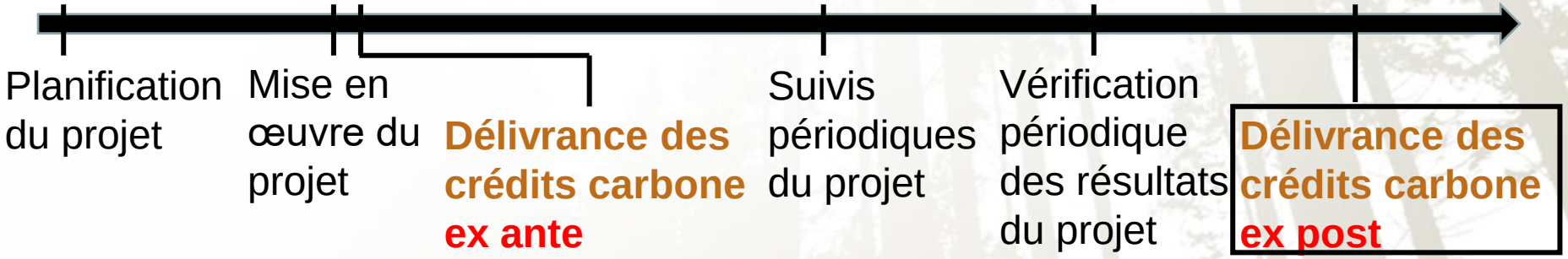

- **Crédits ex post**
  - Pour l'entreprise agricole qui produit des crédits carbone : Les revenus arrivent plus tard, après la première vérification.
  - Pour l'acheteur de crédits : garantie d'une séquestration réelle.

Principal frein

- **Coûts élevés** de la démarche
- **Opportunités de séquestration ou de réduction** des émissions de GES relativement **limitées** à l'échelle d'une entreprise agricole

➡ **Rentabilité financière des projets compensatoires parfois précaire**

Carboneutralité

- **Réduction de son bilan d'émissions de GES à zéro en :**
  1. **Réduisant au maximum à la source**
  2. **Compensant toutes les émissions qui n'ont pu être réduites** par de la séquestration de carbone ou l'achat de crédits carbone

Carboneutralité

- **Les efforts de réduction ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois**

  Choisir entre :

  - **La vente de crédits carbone** générés par l'entreprise
  - **La compensation des émissions à l'interne** pour l'atteinte de la **carboneutralité**

PARTIE 2

1- Projets de compensation carbone et crédits carbone

2- Marchés du carbone

3- Démarche compensatoire

4- Exemples de règlements, programmes, projets agrégés accessibles aux entreprises agricoles

Marché réglementé

- Actuellement, **un seul règlement disponible** pour une entreprise agricole qui souhaite participer au marché réglementé
- Volonté du gouvernement du Québec d'**augmenter l'offre des crédits compensatoires**, en particulier dans le secteur agricole

Marché réglementé

Protocole sur le recouvrement des fosses à lisier

Protocole reconnu et théoriquement applicable
Jamais utilisé, car enjeux opérationnels

Marché réglementé

Règlement visant la séquestration du carbone par boisement ou reboisement sur terres privées

Marché réglementé

Règlement visant la séquestration du carbone par (re) boisement sur terres privées

- **Projets admissibles**
  - Boisement sur des terres privées qui ne sont pas à vocation forestière
  - Reboisement sur des terres privées à vocation forestière, dans le but d'atteindre le concept de plein boisement

Marché réglementé

Règlement visant la séquestration du carbone par (re) boisement sur terres privées

Plantation en bordure de champ, de bâtiment d'élevage, de chemin, en bande riveraine, dans une section de champ impropre à la culture…

Marché réglementé

Règlement visant la séquestration du carbone par (re) boisement sur terres privées

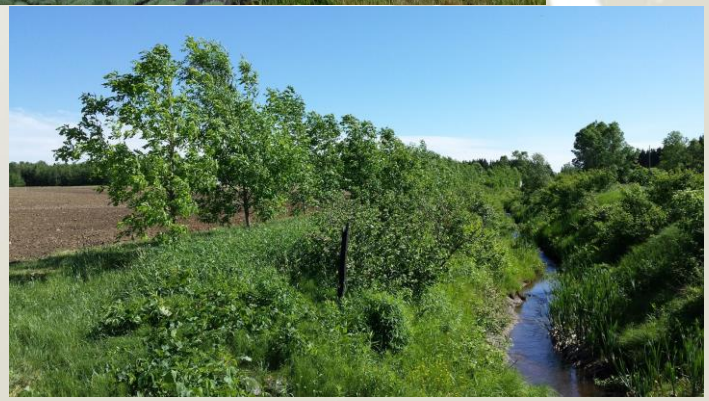

Obtenir un avis favorable de la direction du MAPAQ est recommandé

Marché réglementé

Règlement visant la séquestration du carbone par (re) boisement sur terres privées

- **Promoteur**

  Tout propriétaire de terre privée

Marché réglementé

Règlement visant la séquestration du carbone par (re) boisement sur terres privées

- **Objectif**

  Séquestrer du carbone

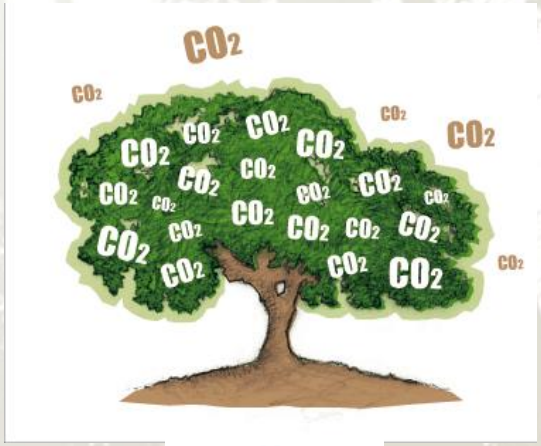

et **produire un effet refroidissant additionnel** sur le climat en comparaison avec un site laissé tel quel, sans (re) boisement

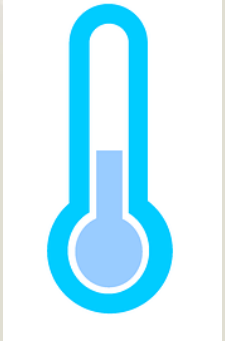

Marché réglementé

Règlement visant la séquestration du carbone par (re) boisement sur terres privées

- **Approche**

Classique : Mesure la quantité de CO_2 retirée de l'atmosphère

1 crédit = 1 tonne CO_2 retirée pendant 100 ans

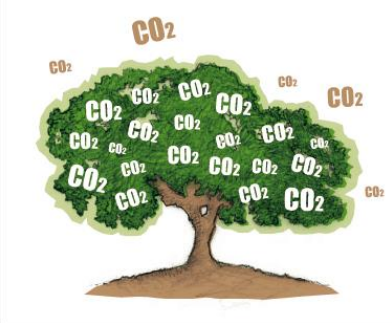

Nouvelle : Mesure l'effet sur le climat de la quantité de CO_2 retirée de l'atmosphère

1 crédit = bénéfice climatique de 1 t de CO_2 retirée pendant 100 ans

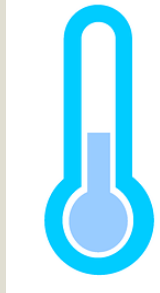

Marché réglementé

Règlement visant la séquestration du carbone par (re) boisement sur terres privées

- **Horizon de temps visé**

  Délivrance des crédits carbone **n'importe quand** et à **n'importe quelle fréquence**

Marché réglementé

Règlement visant la séquestration du carbone par (re) boisement sur terres privées

- **Horizon de temps visé**

  Si séquestration ≤ 100 ans, délivrance de la portion du bénéfice climatique réalisé

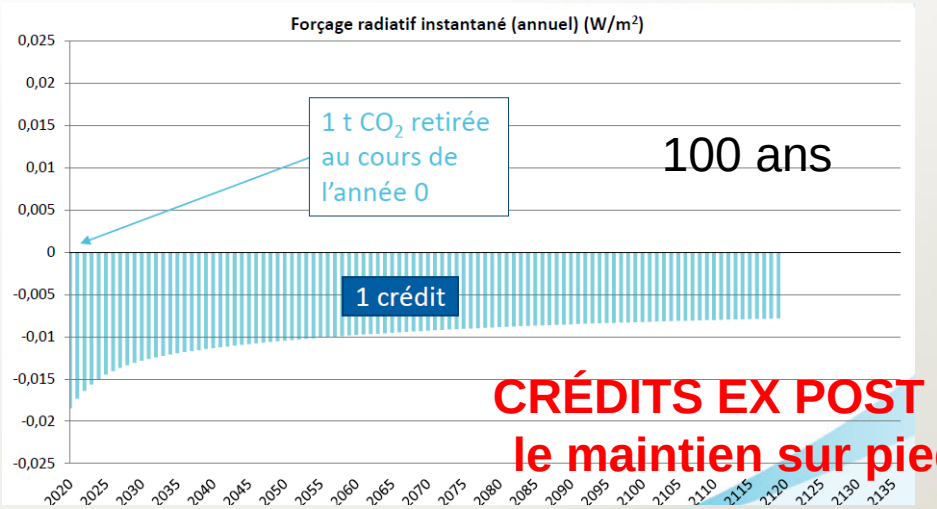

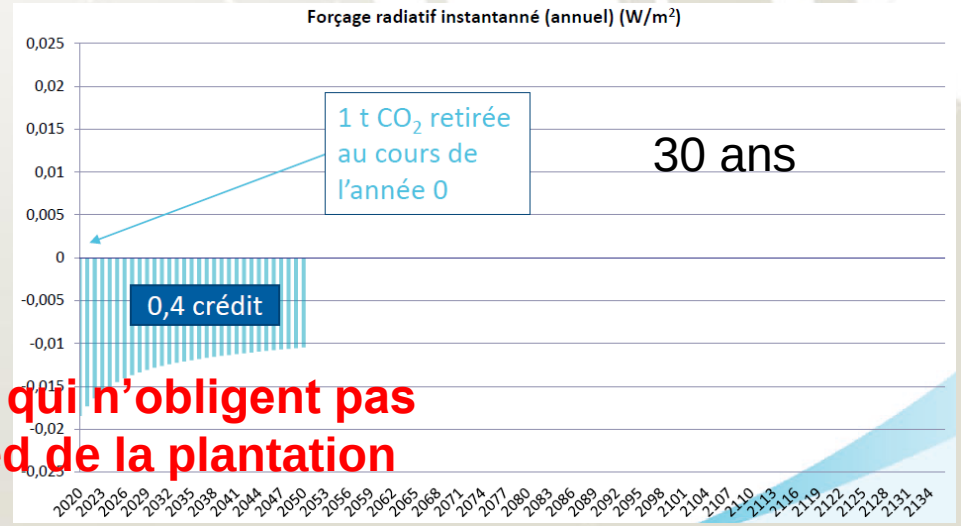

CRÉDITS EX POST qui n'obligent pas le maintien sur pied de la plantation

Marché réglementé

Règlement visant la séquestration du carbone par (re) boisement sur terres privées

- **Horizon de temps visé**

  Coûts importants qui vont influencer la **fréquence des demandes** de délivrance

Marché réglementé

Règlement visant la séquestration du carbone par (re) boisement sur terres privées

- **Agrégation recommandée**

  Démarche lourde et coûteuse

  Opportunité de reboisement limitée à l'échelle d'une même entreprise agricole

  Revenus anticipés limités

Marché réglementé

Règlement sur la biométhanisation des lisiers

Marché réglementé

Règlement sur la biométhanisation des lisiers

Exemple de la Coop Agri-Énergie Warwick

Le complexe de biométhanisation

1. Réception des fumiers, lisiers et résidus organiques d'entreprises environnantes
2. Digestion anaérobie des matières résiduelles pour produire le biogaz
3. Purification du biogaz pour en faire du gaz naturel renouvelable
4. Injection du gaz naturel renouvelable dans le réseau gazier d'Énergir
5. Entreposage temporaire du digestat avant l'acheminement aux membres de la coopérative

Marché réglementé

Règlement sur la biométhanisation des lisiers

- **Promoteur**

  Entreprise agricole, regroupement d'entreprises ou tierce partie qui prend en charge les installations

Marché réglementé

Règlement sur la biométhanisation des lisiers

- **Objectif**
  - Éviter des émissions de méthane dans l'atmosphère pendant l'entreposage du lisier
  - Utiliser du gaz naturel renouvelable en substitution de combustibles fossiles (gaz naturel)

Marché réglementé

Règlement sur l'amélioration des pratiques d'épandage des fertilisants agricoles

Étude de faisabilité en cours

Marché volontaire

Plusieurs projets agrégés et programmes disponibles

- **Projets de boisement**

Marché volontaire

arbre-évolution

Carbone riverain – Arbre Évolution

- Vallée du Saint-Laurent et Lac-Saint-Jean
- Plantation en bandes riveraines (patron prédéfini)

Programme : projets de compensation standardisés selon une même pratique ou technique (impacts documentés). Critères d'admissibilité simplifiés

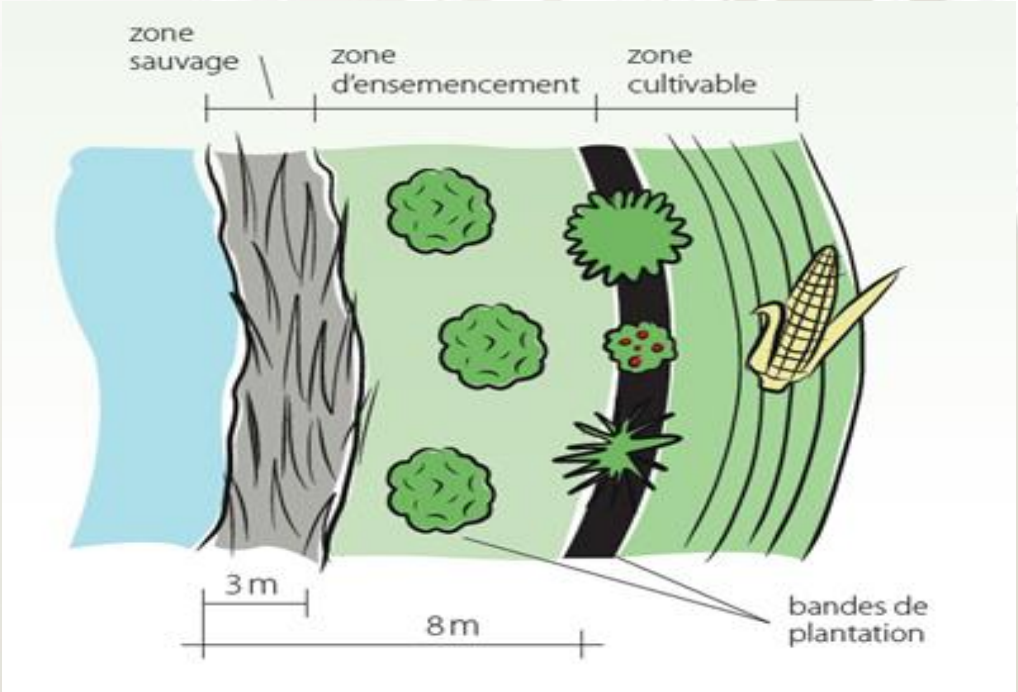

Marché volontaire

arbre-évolution

Carbone riverain – Arbre Évolution

- Vallée du Saint-Laurent et Lac-Saint-Jean
- Plantation en bandes riveraines (patron prédéfini)
- Entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ
- Engagements de l'entreprise
  - Aucun engagement financier
  - Servitude à perpétuité
- Montants alloués à l'entreprise
  - Redevance agricole d'environ 22 000 $/ha

Marché volontaire

Carbone boréal - UQAC

- Lac-Saint-Jean
- Plantation dans des friches ou des terres impropres à l'agriculture
- Propriétaires d'une terre agricole
- Engagement de l'entreprise
  - Coûts totaux de plantation et d'entretien
  - Contrat de 30 ans renouvelables. Plantation sur pied pendant au moins 170 ans
- Montant alloué à l'entreprise
  - 1 $ par arbre

Marché volontaire

Compensation CO_2 Québec – Aménagement forestier coopératif des Appalaches

- Estrie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec
- Plantation dans des friches, des bandes riveraines, des haies brise-vent
- Propriétaire d'une terre privée
- Engagement de l'entreprise
  - Coûts partiels de plantation et d'entretien
  - Entente jusqu'à la maturité de la plantation (min. 50 ans)
- Montants alloués à l'entreprise
  - Uniquement la vente du bois

Marché volontaire

Projet forestier PIVOT- Écotierra

- Tout le Québec
- Mise en conservation de boisés, gestion forestière améliorée, **boisement de terres non forestières** (en démarrage)
- Propriétaire d'une terre privée
- Engagement de l'entreprise
  - Frais d'entrée dans le projet, coûts techniques annuels et coûts partiels de plantation et d'entretien
  - Convention de participation jusqu'en 2098
- Montants alloués à l'entreprise
  - 70 % des revenus de vente des crédits EX POST (15-35 $) ; vente du bois

Marché volontaire

Situations et conditions variées

- Régions
- Engagements financiers de l'entreprise
- Engagements par rapport au site
- Montants alloués à l'entreprise

arbre-évolution

carbone boréal MD

PIVOT
PROJET FORESTIER

Compensation CO_2 Québec

Marché volontaire

Plusieurs projets agrégés et programmes disponibles

- Initiatives de biométhanisation en développement

Démarches en cours dans les régions de Louiseville, Victoriaville, Farnham, en Beauce

PLAN

Introduction

Partie 1 : Réduction des émissions et séquestration du carbone à l'échelle des entreprises agricoles

Partie 2 : Compensation carbone

Conclusion

Marchés du carbone

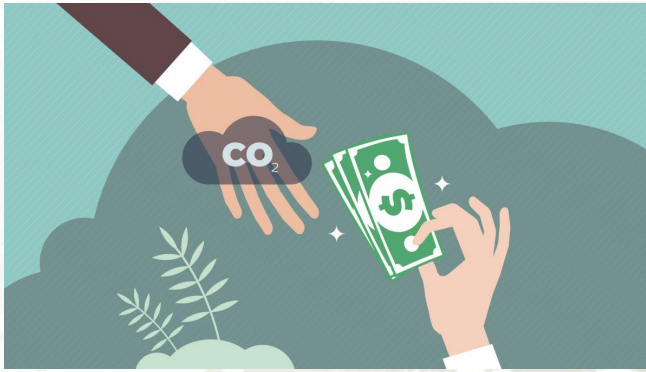

- **Solution marchande** au défi de la lutte contre les changements climatiques
- Les **marchés** sont accessibles aux entreprises agricoles par la réalisation de **projets de compensation carbone** et la **vente de crédits**

Marchés du carbone

- Les **gains financiers** obtenus par la vente des crédits sont des incitatifs pour **financer la mise en place de mesures de réduction et d'absorptions de GES**

Marchés du carbone

ATTENTION !

Lorsqu'une entreprise vend des crédits qu'elle a générés, elle n'en est plus propriétaire et ne peut comptabiliser ces réductions dans son propre bilan (CARBONEUTRALITÉ)

Marché volontaire

- En pleine croissance
- Rester vigilants quant aux nouvelles opportunités disponibles à court terme

arbre-évolution

carbone boréal MD

PIVOT
PROJET FORESTIER

Compensation CO_2 Québec

Marché volontaire

- À l'échelle mondiale, **touche une variété d'activités**
- **Principal moyen** pour les entreprises agricoles de vendre des crédits carbone
- **Rigueur variable** : bien choisir le programme ou le projet agrégé

Marché réglementé

- **Touche des activités ciblées** par le gouvernement
- **Une seule opportunité** actuellement pour les entreprises agricoles :

Règlement visant la séquestration du carbone par boisement ou reboisement sur terres privées

- **Règlements en développement**
- **Aucune compatibilité** avec les crédits carbone du marché volontaire

Démarche compensatoire

- Processus **long, coûteux** et demandant une **expertise**
- Principale limite : **faisabilité financière**
- S’associer à un **programme** ou un **projet agrégé**

Démarche compensatoire

- Privilégier les programmes ou les projets agrégés qui offrent des **garanties de fiabilité** aux crédits qu'ils délivrent
  - **Réel et mesurable**
  - **Additionnel**
  - **Unique**
  - **Permanent**
  - **Vérifiable et transparent**

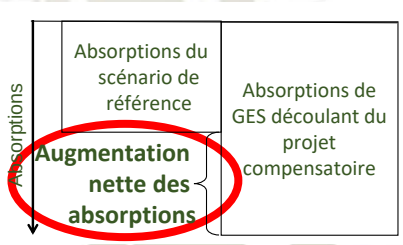

Fiches techniques disponibles…

cerfo.qc.ca/expertises/agroforesterie/outils-de-transfert-de-connaissances

TECHNOTE

CERFO

Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc.

Tél. : (418) 659-4225 | Courriel : info@cerfo.qc.ca | www.cerfo.qc.ca

NOTE TECHNIQUE • 2022-03 • NOVEMBRE 2022

Cette note technique est destinée aux conseillers agricoles et aux entreprises agricoles qui souhaitent comprendre le fonctionnement des marchés du carbone et les opportunités que ces derniers offrent au secteur agricole.

Cette fiche fait partie d'un ensemble de quatre fiches complémentaires. Les autres traitent de :

Marchés du carbone et agriculture

L'importance des marchés du carbone dans la lutte contre les changements climatiques

accessibles aux entreprises agricoles québécoises, par la réalisation de projets de compensation carbone. Les grandes distinctions de ces deux marchés sont présentées dans le tableau 1.

TECHNOTE

CERFO

Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc.

Tél. : (418) 659-4225 | Courriel : info@cerfo.qc.ca | www.cerfo.qc.ca

NOTE TECHNIQUE • 2022-04a • NOVEMBRE 2022

Cette note technique est destinée aux conseillers agricoles et aux entreprises agricoles qui souhaitent comprendre comment réaliser un projet de compensation carbone ainsi que les programmes du marché volontaire actuellement disponibles pour le secteur agricole.

Marché volontaire du carbone : démarches à suivre

Tous les secteurs d'activités ont un rôle à jouer dans la lutte contre les changements climatiques. Les entreprises agricoles peuvent y contribuer en mettant en place des moyens pour éviter de nouvelles émissions de GES et réduire celles qui ont déjà lieu. De plus, l'aug-

Distinction entre les projets de compensation carbone, les projets agrégés et les programmes

Un projet de compensation carbone est un ensemble d'activités qui permettent des réductions

Des questions?